



ÎLE DE
Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION pour l'attribution d'une aide financière à l'achat d'un broyeur à végétaux à usage domestique.

ENTRE D'UNE PART,

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier
Rue de la Prée aux Ducs, 85330 Noirmoutier en l'île
Représentée par son Président Fabien GABORIT

ET D'AUTRE PART,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :@.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (CCIN) est engagée dans une démarche de réduction des déchets produits sur son territoire depuis 2015 à travers la mise en place de plusieurs actions.

En effet, chaque année, environ 4 000 tonnes de déchets verts ont été apportées à la déchetterie des particuliers soit 200 kg/hab (Pop DGF), cela représente 25 % des déchets produits par les usagers.

Le broyage de proximité est une des actions, complété par le compostage à domicile qui va permettre de réduire ces apports en déchetterie tout en générant en même temps une baisse des émissions de CO2.

Pour cela, la CCIN souhaite promouvoir l'aide à l'achat de broyeurs de végétaux en direction des particuliers domiciliés sur le territoire de l'île de Noirmoutier.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La promotion du broyage de proximité est envisagée sous la forme d'une participation financière à hauteur de 80 € de la CCIN, valable pour l'achat d'un seul broyeur à végétaux à usage domestique d'un montant minimum de 80 €.

ARTICLE 2 : MODELES DE BROyeurs DE VEGETAUX

Les broyeurs concernés par cette mesure sont les broyeurs électriques ou thermiques homologués.

Le demandeur veillera à :

- Acheter dans le commerce un broyeur électrique ou thermique homologué et adapté au volume moyen de branches à broyer dans l'année.
- La qualité du matériel qu'il acquerra et à son adaptation au besoin.
- Effectuer des essais pour se rendre compte du débit du broyeur et le diamètre acceptable des branches.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Les engagements de la CCIN :

La CCIN, en vertu de la délibération n° 2025_158_D_OM prise au Conseil communautaire du 17 décembre 2025, après respect par le demandeur de ses engagements ci-après, verse une aide à l'achat fixée à 80 €. L'aide est versée sous réserve des crédits disponibles.

Les engagements de l'usager :

Le broyeur devra uniquement être utilisé à des fins privées et non commerciales.

Le demandeur est résidant sur le territoire de la CCIN.

Le broyeur devra uniquement être utilisé sur le territoire de l'île de Noirmoutier.

Le demandeur ne pourra pas revendre le broyeur concerné pendant une période de trois ans.

Le demandeur devra remettre les pièces énumérées ci-dessous :

- le formulaire de demande de subvention,
- la convention originale signée et datée,
- copie de la facture d'achat datée entre le 01.01.2026 et le 31.12.2026 au nom du demandeur et à l'adresse située sur l'île de Noirmoutier,
- un relevé d'identité bancaire du demandeur.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Il est important de noter que l'aide est forfaitaire d'un montant de 80 € TTC, sous réserve d'un achat d'un montant minimum de 80 € dont la facture est établie à l'attention du demandeur résidant sur l'île de Noirmoutier.

Le demandeur n'aura plus droit à bénéficier ensuite de l'aide financière proposée par la collectivité pendant un minimum de 5 années.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

La CCIN ne pourra en aucun cas être tenue responsable des accidents pouvant survenir lors de l'utilisation du matériel et lors de son transport.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention ne peut être résiliée qu'à échéance, à l'initiative de l'une ou autre des parties, sans qu'aucune indemnité ne lui soit réclamée. La présente convention ne pourra être dénoncée que par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 7 : DIFFERENTS ET LITIGES

Les différends et les litiges pouvant naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention n'ayant pu recevoir de solutions amiables, seront déférés devant le tribunal administratif de Nantes

Fait à Noirmoutier en l'île, le

Pour le demandeur, Nom et Prénom :
.....
Mention « lu et approuvé »
Signature :

Pour la CCIN
Le Président, Monsieur GABORIT
Cachet et signature :

